Un jeune homme de 18 ans qui s’était introduit dans une maison de Figeac (Lot) pour y voler du riz et des pâtes « par nécessité » a été condamné, hier, à 2 mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Cahors. Son avocate parle d’un nouveau chapitre des « Misérables ».

Le tribunal correctionnel de Cahors a condamné jeudi à 2 mois de prison ferme un jeune homme de 18 ans-et-demi poursuivi pour avoir volé du riz, des pâtes et une boîte de sardines dans une maison de Figeac dans laquelle il s’était introduit, a indiqué son avocate.

Le jeune homme, qui vit dans la rue et dormait sous une tente, a indiqué à la barre que ce jour de février 2016 il « avait faim » et a indiqué aux magistrats qu’il avait commis ce vol « par nécessité », ne volant rien d’autre. La victime n’avait pas porté plainte, le carreau cassé étant remboursé par les assurances et le voleur n’ayant pas faire d’autres dégâts dans la maison.

Pour ce vol avec effraction, le procureur avait réclamé 5 mois de prison ferme. L’avocate du prévenu avait demandé la relaxe, rappelant la jurisprudence en matière « d’état de nécessité ». Elle a fait référence devant le tribunal, à un nouveau chapitre des « Misérables » de Victor Hugo, où Jean Valjean est condamné à 20 ans de bagne pour avoir volé un pain.

Mais le tribunal de Cahors ne l’a pas suivi. Il a condamné le jeune homme à deux mois de prison ferme. Le condamné, selon son avocate, devrait faire appel.

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. »
La Fontaine, Les animaux malades de la peste, 1678

by Yannis Youlountas · 13/05/2016
[
http://blogyy.net/2016/05/13/les-miserables/->http://blogyy.net/2016/05/13/les-miserables/]